

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 3, no 26, lundi 22 septembre 2003

L'instrument international sur la diversité culturelle

Lors de la table ronde ministérielle portant sur l'instrument international sur la diversité culturelle, qui a réuni, le 16 septembre courant, les ministres du Patrimoine canadien et de la Culture et des Communications du Québec, ainsi que des représentants du secteur culturel, des sujets ont porté notamment sur les liens entre cet instrument et d'autres instruments internationaux; la place des pays en développement; la démarche à l'UNESCO. Pour alimenter la réflexion sur ces sujets, nous vous référons aux diverses chroniques du professeur Ivan Bernier disponibles sur notre site Web :

- [Une convention internationale sur la diversité culturelle à l'UNESCO, mars 2003](#)
- [Le lien entre une future convention internationale sur la diversité culturelle et les autres accords internationaux, mai 2003](#)
- [Les pays en développement et le projet de convention internationale sur la diversité culturelle, juin 2003](#)

DANS CE NUMÉRO :

Publications et études

- Address by mr koichiro matsuura, director-general of the united nations educational, scientific and cultural organization (unesco) at the opening of the 167th session of the executive board
- La convention sur la diversité culturelle : pourquoi pas l'unesco ?
- Économie et culture : quels principes pour une régulation publique

Autres actualités d'intérêt

- Conférence générale de l'UNESCO
- La Sixième réunion ministérielle annuelle du RIPC
- Les gouvernements du canada et du québec et les représentants du secteur culturel appuient l'élaboration d'un instrument international à l'unesco
- Résolution sur les négociations d'une convention sur la diversité culturelle (Document no 70)
- Vers un instrument international sur la diversité culturelle communication de la commission au conseil et au parlement européen - com(2003) 520 final
- L'organisation internationale de la francophonie (oif) poursuit sa mobilisation en faveur de la diversité culturelle
- Entretiens du secrétaire général de l'oif, m. abdou diouf avec m. romano prodi, président de la commission européenne, et mme viviane reding, commissaire européenne à l'éducation et à la culture

- Sensibiliser aux enjeux de la diversité culturelle : la France, le Canada et le Québec travaillent en étroite concertation sur la question de la diversité culturelle et sur la manière de la promouvoir sur le plan international

Publications et études

Address by Mr Koïchiro Matsuura, Director-General of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) at the opening of the 167th session of the Executive Board

Paris, 15 September 2003 – 2003/09/15

Au nom des promoteurs de la question de l'élaboration d'une Convention sur la diversité culturelle à l'UNESCO, qui figure à l'ordre du jour de la prochaine Conférence générale, M. Matsuura a indiqué que ceux-ci expriment : leur inquiétude face aux risques d'uniformisation qu'une offre de produits culturels de plus en plus homogénéisée fait courir sur l'imaginaire des générations futures, et partant sur leur créativité; leurs craintes de voir marginalisées des expressions culturelles précieuses faute de moyens adéquats pour les promouvoir; leur souhait que soit reconnue la valeur intrinsèque de ces expressions, même si elles n'ont pas de valeur marchande. Partant du constat qu'aujourd'hui, la jeunesse du monde partage les mêmes idoles musicales, les mêmes modes vestimentaires, les mêmes jeux vidéo, M. Matsuura souligne notamment que c'est l'un des effets les plus visibles de la mondialisation : «Plutôt que de le déplorer, nous devons y voir une formidable opportunité pour faire circuler, partout dans le monde, les idées, les sons, les images propres à chaque culture, et ce afin d'enrichir et de diversifier l'offre culturelle globale. Nous devons aussi y voir le moyen pour chaque culture de s'exprimer, d'échanger, et de tirer les bénéfices d'un dialogue plus que jamais nécessaire». Par conséquent, déclare-t-il, «c'est cette préoccupation que nous devons garder à l'esprit au moment de l'examen de cette question». Selon M. Matsuura, «ce sont autant de sujets qu'il faut savoir aborder en toute franchise, parce qu'ils constituent des enjeux majeurs pour l'avenir. Et c'est même cela la grande valeur ajoutée de l'UNESCO : la franchise. Chaque nation peut s'y exprimer avec franchise, exposer ses options, ses choix, ses craintes. Parce que les sujets dont elle traite se posent à l'échelle mondiale, leur traitement ne pourra être légitime et efficace que s'il est le fruit d'une concertation, d'un dialogue et d'un accord à l'échelle mondiale». Disponible en anglais et en français seulement)

- <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001314/131493m.pdf> 

Haut de la page 

La convention sur la diversité culturelle : pourquoi pas l'unesco ?

Intervention de Madame Katérina Sténoù, directrice de la division des politiques culturelles et du dialogue interculturel - UNESCO, 21 mai 2003 – 2003/05/21

Dans le cadre du débat organisé par le Groupe francophone de l'UNESCO sur le thème «DIVERSITÉ CULTURELLE, SES ENJEUX ET L'OPPORTUNITÉ D'UNE CONVENTION», l'intervention de Mme Sténoù a porté sur l'expérience de l'UNESCO en matière normative et, notamment, sur les défis particuliers que pose aujourd'hui l'adoption d'un instrument contraignant sur la diversité culturelle. À cet égard, Mme Sténoù réaffirme sa pleine confiance aux organes directeurs de l'UNESCO (Conseil exécutif et Conférence générale) pour éviter les obstacles dont la route est encore parsemée. Elle demande notamment de «veiller à ce que les tendances qui poussent les industries culturelles à se régénérer en permanence dans un monde élargi et vivifié par la diversité culturelle ne créent pas, à brève échéance, un déséquilibre fatal aux pays en développement, pourvoyeurs essentiels de cette richesse culturelle». Selon elle, «l'autorité morale de l'UNESCO lui impose de sauvegarder non seulement les objets de création comme produits finis et négociables, mais d'assurer un environnement mondial propice à la polyphonie des cultures et leur perpétuelle aptitude à se renouveler dans l'imprévisible, grâce à un dialogue spontané, libéré de tout dirigisme politique ou commercial. Pour autant, le rôle des États démocratiques ne serait pas effacé mais renforcé dans la mesure où ils seraient les garants de ce dialogue». Mme Sténoù souligne également que l'UNESCO «a la légitimité politique, l'expérience et l'expertise juridique lui permettant, au lendemain de l'adoption de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, de relever les défis que pose celle d'un instrument juridique plus contraignant». Elle précise notamment que dans la logique de l'UNESCO, cette contrainte n'équivaut pas à un protectionnisme classique mais veut créer un environnement propice à l'épanouissement dans la libre expression de toutes les cultures. S'il y a une contrainte, cette contrainte doit être mise au service de cette seule

liberté. (Disponible en français seulement)

- http://agence.francophonie.org/diversiteculturelle/fichiers/disc_stenou_unesco.pdf



Haut de la page

Économie et culture : quels principes pour une régulation publique

PIERRE-JEAN BENGHOZI – juillet 2003 – 2003/07

Dans cette étude, M. Benghozi souligne que les enjeux des débats sur la culture ne concernent pas seulement la défense des identités, mais qu'ils comportent également une composante économique qu'on ne peut ignorer si l'on souhaite ou si l'on veut avoir aujourd'hui des débats éclairés dans l'espace public et parvenir à élaborer des solutions qui répondent aux exigences conjuguées de l'économie et de la culture. Selon l'auteur, l'élaboration de politiques publiques en matière culturelle se heurte à deux difficultés : «Si une première difficulté repose sur l'absence de structure et d'outils de régulation, la seconde, qui est sans doute plus importante, tient à la difficulté d'établir des principes d'action et un modèle commun de culture à défendre». À cet égard, l'auteur souligne notamment l'importance d'établir des forums et lieux de débats permettant de définir les politiques et l'action publique. Selon lui, «c'est bien là que devrait résider aujourd'hui l'enjeu principal des débats publics autour de la diversité : favoriser l'émergence de solutions opératoires permettant de concilier les exigences de la dimension économique des échanges culturels avec celles tenant à leur dimension identitaire». Les principes directeurs de telles solutions, affirme-t-il, devraient être : la réciprocité des échanges, la préservation de la diversité des productions mais aussi celle de l'accès à des œuvres diversifiées, le principe de responsabilité, le principe de précaution à l'égard des différentes aires géo-culturelles locales. Commentant ce texte sur le site Web de PlanetAgora et invitant notamment le lecteur à débattre dans le cadre du Forum de concertation sur le pluralisme culturel, M. Jean Tardif se demande si «le projet de Convention internationale envisagée sous l'égide de l'UNESCO apporterait-il une solution réelle et efficace aux exigences spécifiques des échanges culturels ?». (Disponible en français seulement)

- <http://www.planetagora.org/texte5.html>
- <http://www.planetagora.org/sommaire5.html>

Haut de la page

Autres actualités d'intérêt

Conférence générale de l'UNESCO

Du 29 septembre au 17 octobre prochain se tiendra à Paris la 32e session de la Conférence générale de l'UNESCO. C'est au cours de cette session que sera examinée la question de l'«Opportunité de l'élaboration d'un instrument normatif international concernant la diversité culturelle».

- http://portal.unesco.org/fr/ev.php@URL_ID=8731&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=:

Haut de la page

La Sixième réunion ministérielle annuelle du RIPC

La Sixième réunion ministérielle annuelle du RIPC (Réseau international sur la politique culturelle) aura lieu à Opatija, en Croatie, du 16 au 19 octobre prochain. Les ministres de la Culture membres du RIPC y discuteront principalement de la nouvelle ébauche du projet de Convention internationale sur la diversité culturelle, préparé par le Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation.

- http://206.191.7.19/iicd/list_f.shtml

Haut de la page

Les gouvernements du canada et du québec et les représentants du secteur culturel appuient l'élaboration d'un instrument international

à l'unesco

Montréal, le 16 septembre 2003 – 2003/09/16

Le 16 septembre 2003 s'est tenue à Montréal une table ronde ayant pour thème VERS UN INSTRUMENT INTERNATIONAL SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE. Cette table ronde qui réunissait des représentants du secteur culturel, était coprésidée par la ministre du Patrimoine canadien, Mme Sheila Copps, et la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Mme Line Beauchamp. À cette occasion, Mme Beauchamp a déclaré que : « Si nous voulons préserver la diversité culturelle et linguistique, il faut pouvoir compter sur un instrument international. Le Québec, le Canada et les autres gouvernements de la Francophonie internationale ont fait valoir l'importance que l'UNESCO adopte une convention internationale. Compte tenu de son rôle, de son mandat et de sa légitimité, on ne peut trouver meilleur organisme pour administrer une telle convention ». De même, Mme Copps a également affirmé qu'«il importe que les gouvernements appuient le travail que nos industries culturelles accomplissent ici et au-delà de nos frontières. Dans le contexte de la mondialisation et de la percée des nouvelles technologies, les possibilités de favoriser la diversité culturelle sont nombreuses. Grâce à ce nouvel instrument international sur la diversité culturelle, nous pourrions favoriser l'essor et l'épanouissement de toutes les cultures ». Soulignons notamment que cet instrument, qu'un nombre croissant de pays appuient depuis 1999, «permettrait d'établir des règles claires qui donneraient à tous les pays du monde les moyens d'appuyer, de promouvoir et de préserver la diversité culturelle, tout en veillant à une articulation convenable entre la Convention de l'UNESCO et le système commercial multilatéral».

- [Ministère de la Culture et des Communications](#)
- Ministère du Patrimoine canadien
http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/newsroom/news_f.cfm?Action=Display&code=3N0279F

Haut de la page 

Résolution sur les négociations d'une convention sur la diversité culturelle (Document no 70)

Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), 9 juillet 2003 – 2003/07/09

Réunie à Niamey au Niger du 6 au 9 juillet dernier, l'APF recommande que les parlementaires de l'espace francophone «participent activement aux débats et à la définition du contenu normatif d'un nouvel instrument juridique sur la diversité culturelle et sur les liens qu'il aura avec les autres ententes internationales». L'APF souhaite également participer aux grands événements internationaux relatifs à l'avancement de la convention sur la diversité culturelle, et demande notamment à l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) de l'associer aux travaux du groupe sur la diversité culturelle mis sur pied par elle. En outre, l'APF se propose d'instaurer sur son nouveau site Web un forum de discussion pour que ses différentes sections respectives puissent s'informer mutuellement des développements concernant la diversité culturelle. (Disponible en français seulement)

- <http://www.assnat.qc.ca/apf/travaux/session29/doc70.htm>




Haut de la page 

Vers un instrument international sur la diversité culturelle communication de la commission au conseil et au parlement européen - com(2003) 520 final

Commission des communautés européennes - Bruxelles, le 27 août 2003 – 2003/08/27

Dans cette communication, la Commission considère qu'un instrument normatif visant la préservation et la promotion de la diversité culturelle serait nécessaire, afin : de consolider certains droits culturels; d'engager les Parties à la coopération internationale; de créer un forum de débat sur les politiques culturelles et d'établir une surveillance globale de l'état de la diversité culturelle dans le monde. La Commission estime en outre qu'un tel instrument devrait poursuivre les objectifs suivants: promouvoir la diversité culturelle; contribuer au dialogue entre les cultures; développer la coopération internationale dans le domaine culturel, afin d'accroître les échanges de biens et services culturels, y compris ceux en provenance des pays en développement; favoriser le développement des politiques et instruments culturels au

niveau national, régional et international; fournir une enceinte de débat pour les membres afin de discuter des politiques culturelles, d'accroître la connaissance dans ce domaine et échanger les bonnes pratiques; établir un cadre de surveillance de l'état de la diversité culturelle dans le monde; entreprendre l'élaboration et la définition d'indicateurs et de standards internationaux dans le domaine de la diversité culturelle; préparer un rapport annuel sur l'état de la diversité culturelle. Disponible également en français, anglais, espagnol)

- http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/cnc/2003/com2003_0520fr01.pdf 
- http://europa.eu.int/eur-lex/en/com/cnc/2003/com2003_0520en01.pdf 
- http://europa.eu.int/eur-lex/es/com/cnc/2003/com2003_0520es01.pdf 

Haut de la page 

L'organisation internationale de la francophonie (oif) poursuit sa mobilisation en faveur de la diversité culturelle

Paris, le vendredi 12 septembre 2003 – 2003/09/12

À l'attention des représentants personnels des 51 chefs d'États et de gouvernements membres de la Francophonie, réunis le 12 septembre courant à Paris à l'occasion de la 48ème session du Conseil permanent de la Francophonie (CPF), le Secrétaire général de l'OIF, M. Abdou Diouf, insiste sur l'importance d'une mobilisation de tous les responsables des aires linguistiques partenaires de la Francophonie, notamment concernés par la question de la Diversité culturelle, à la veille de la 32ème Conférence générale de l'Unesco et du débat autour du projet de Convention internationale sur la Diversité culturelle. M. Diouf réitère également son souhait de poursuivre la sensibilisation des Chefs d'État et de gouvernement francophones, et rappelle notamment la nécessité de faire avancer concrètement la cause de la diversité culturelle à l'échelle mondiale. (Disponible en français seulement)

- <http://www.francophonie.org/presse/communiqués/infos.cfm?num=388>

Haut de la page 

Entretiens du secrétaire général de l'oif, m. abdou diouf avec m. romano prodi, président de la commission européenne, et mme viviane reding, commissaire européenne à l'éducation et à la culture

Bruxelles, le 15 septembre 2003 – 2003/09/15

M. Diouf a salué, au cours de son entretien avec Mme Reding, le document transmis par la Commission au Conseil et au Parlement européen, intitulé : VERS UN INSTRUMENT INTERNATIONAL SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE. M. Diouf et Mme Reding appellent tous deux, notamment sur ce sujet, à une mobilisation générale à la veille du débat à la Conférence générale de l'Unesco. (Disponible en français seulement).

- <http://www.francophonie.org/nouvelles/infos.cfm?idnews=84>

Haut de la page 

Sensibiliser aux enjeux de la diversité culturelle : la france, le canada et le québec travaillent en étroite concertation sur la question de la diversité culturelle et sur la manière de la promouvoir sur le plan international

Ambassade de France au Canada, Ottawa, mai 2003

Partant du constat que la diversité culturelle est menacée au regard des enjeux qui la sous-tendent, ce document souligne que les objectifs franco-canadiens sont identiques : «faire adopter, au sein de l'Unesco, une convention internationale sur la diversité culturelle». Cette Convention devrait notamment «affirmer que la diversité culturelle appartient au patrimoine commun de l'humanité et qu'elle est un droit dont chaque État peut se prévaloir», de même que «les droits et devoirs des États en matière de diversité culturelle devraient y être concrétisés, ce qui donnera un caractère

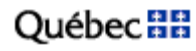
contraignant à la convention». (Disponible en français seulement)

- http://www.ambafrance-ca.org/francais/presse/pm_2003/Fiches/diversite_cult.htm

Haut de la page 

[Accueil](#) - [Bulletin de nouvelles](#) - [Archives](#) - Vol. 3, no 26

Politique de confidentialité - Réalisation du site



© Gouvernement du Québec, 2007